

La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le.la consommateur.rice et l'emploi

Déclaration du groupe de la mutualité

La coproduction désigne l'activité par laquelle le.la consommateur.rice contribue à la production du bien ou du service qu'il.elle consomme.

Ce mode de production n'est pas nouveau dans son principe. Les activités qui y sont associées, notamment le partage de particulier à particulier ont pris corps il y a parfois bien longtemps : le mouvement mutualiste et coopératif, les tontines, les associations et les fondations, et plus récemment les systèmes d'échanges locaux (SEL) et les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), ont préexisté aux plateformes collaboratives tout en ayant de nombreux traits de parenté.

Ce qui pouvait apparaître il y a encore quelques années comme une activité marginale se transforme progressivement en une réalité économique tangible, créant du lien social tout en stimulant l'innovation et l'entrepreneuriat. Si la place de la coproduction dans l'économie française ne représente encore qu'une part limitée de l'activité, elle recèle un potentiel de développement important en particulier car elle repose sur des changements de fond du comportement des consommateur.rice.s et des acteur.rice.s.

La coproduction est de plus en plus ancrée dans les habitudes de consommation ainsi que dans la vie quotidienne. Aujourd'hui, la consommation se fait collaborative, la production contributive, le financement participatif en grande partie sous l'impulsion de la transition numérique.

Dans le domaine de la santé, la règle de la coproduction, c'est-à-dire de la logique participative, joue à plein.

De ce point de vue, la question des données de santé présente une sensibilité particulière qui a été développée dans l'avis. Si leur sécurisation est indispensable, il faut également reconnaître qu'elles peuvent représenter un outil majeur de santé publique. En effet, les millions d'informations transitent

aujourd'hui notamment via des objets connectés qui, si elles sont sécurisées et anonymisées, peuvent être un formidable levier pour mieux connaître les maladies et développer des outils au service de la pharmacovigilance et de la prévention.

Le groupe de la mutualité appuie fortement la proposition de lancer un débat national et éthique, portée notamment par la Conférence Nationale de Santé. Ce débat public est indispensable pour déterminer dans quelles conditions utiliser ce formidable gisement de données, précieuses pour améliorer le fonctionnement du système de santé et son évaluation et donc la qualité de la prise en charge des patient.e.s.

Le développement rapide de nouvelles formes de production interroge la doctrine sociale et fiscale appliquée dans notre pays et soulève de nombreuses questions en termes d'emplois, d'accès à la protection sociale et de protection du.de la consommateur.rice.

Le groupe de la Mutualité restera vigilant sur ces points pour favoriser un modèle plus solidaire et donner à l'action publique un rôle majeur dans la régulation de ces formes émergentes.

Mais la coproduction est aussi un espace de liberté pour de nouvelles formes de production et peut participer à un nouveau modèle économique qui s'appuie sur la notion de partage : partage de la valeur, partage de la décision, partage d'un intérêt mutuel, dans lesquels les acteurs de l'ESS se retrouvent. Comme le souligne l'avis, « les valeurs et principes qui fondent l'économie sociale et solidaire forment un cadre adapté à l'objectif de partage de la gouvernance ». C'est bien dans ce sens que se développent des initiatives qui favorisent le mode d'organisation coopérative dans l'économie numérique.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis tout en rappelant que les outils de la transition numérique devront pouvoir être partagés par tous et que la question de la précarité numérique reste ici essentielle.